

PARTIR AU PAIR À L'ÉTRANGER

Partager :

Sommaire

1. DÉFINITION
2. PLACEMENTS
3. PRÉPARER SON DÉPART
4. CHOISIR SA DESTINATION
5. SITES INTERNET UTILES



Partir au pair à l'étranger est un excellent moyen de parfaire une langue étrangère, de s'immerger dans une nouvelle culture.

DÉFINITION

Le pair consiste à s'occuper des enfants en l'absence de leurs parents, vous devrez aussi effectuer quelques tâches familiales (rangement des chambres, repassage, bain, repas...). Temps de travail à effectuer : (variable selon le pays et l'emploi du temps de la famille) :

- 30 à 45 heures par semaine, l'essentiel des tâches étant effectuées le matin et le soir, avec 1 à 2 journées complètes de repos.
 - En contrepartie, vous serez logé (e) en chambre individuelle, nourri (e), et recevrez 300 à 400 € maximum par mois (200 dollars aux États-Unis).
 - La famille d'accueil doit vous laisser sortir durant votre temps libre et vous payer les soirées de baby-sitting. L'emploi du temps doit vous permettre de suivre, à vos frais, quelques heures de cours à l'université locale, en journée.
- Pas besoin d'être bilingue pour partir : un niveau de base suffit pour les principales destinations européennes et un niveau intermédiaire pour les États-Unis.

Quelle durée ?

Les séjours durent généralement entre 6 et 12 mois, avec un départ en septembre, en début d'année scolaire. Mais il est aussi possible de postuler 2 à 3 mois l'été, pour suivre une famille pendant les vacances.

Qui peut partir ?

Le séjour au pair est destiné aux jeunes, filles ou garçons (les garçons trouveront plus facilement en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, plutôt qu'aux États-Unis)

- être âgés de 18 à 30 ans. Si vous avez 17 ans, il vous faudra une autorisation parentale.
- Avoir de l'expérience avec les enfants : baby-sitting, soutien scolaire.
- avoir un niveau de langage « basique », le niveau bac et, pour les États-Unis, le permis de conduire. La durée du séjour varie selon les destinations, mais pour travailler aux États-Unis, destination très demandée, les organismes privilégient les départs de 9 à 12 mois.

ACCORD EUROPÉEN

La France a signé un accord européen sur le placement au pair qui définit vos droits et devoirs en tant que jeune fille ou jeune homme au pair, ainsi que ceux de votre famille d'accueil :

<http://www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680072357>

Comment trouver un séjour au pair ?

- Soit vous rentrez en contact directement avec les familles, par petites annonces.
- Soit vous passez par un organisme.

Dans tous les cas, prenez-vous y suffisamment à l'avance : 2 à 3 mois pour un départ en septembre, dès février si vous ne partez que l'été.

Par les petites annonces

Vous trouverez de nombreuses annonces sur internet : il existe des sites, sur lesquels familles et candidats peuvent détailler leur profil, déposer et consulter gratuitement les annonces.

Cependant, soyez vigilant : aucun contrôle n'est garanti.

PLACEMENTS

POUR TROUVER UNE FAMILLE SÉRIEUSE

Vous pouvez passer par un organisme de placement. Leurs services sont payants : comptez entre 75 et 500 € de frais d'inscription (cotisation, frais administratifs, assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile). Vérifiez bien que ces frais vous seront remboursés si votre demande n'aboutit pas. Ajoutez-y les frais de visa et, bien sûr, les frais de transport. Préférez les organismes qui sont membres des réseaux International Au Pair Association ou Union française des agences au pair .

UNION FRANÇAISE DES AGENCES AU PAIR

<http://www.ufaap.org>

RÉSEAU INTERNATIONAL AU PAIR ASSOCIATION

<http://www.iapa.org>

PRÉPARER SON DÉPART

LE DOSSIER

Si vous passez par un organisme, vous aurez à constituer un dossier assez conséquent, dossier qui a pour but de vous mettre en contact avec une famille qui a les mêmes attentes que vous. Sachez qu'en cas de litige, si vous passez par un organisme, vous pourrez éventuellement changer de famille.

Signer le contrat

Avant de signer, regardez attentivement les conditions du séjour : temps de travail et contenu de ce travail :

- temps de travail : durée de travail hebdomadaire, organisation sur la journée ou le soir, jours de repos dans la semaine, possibilité de prendre des congés payés...)

-contenu de ce travail : garde d'enfants et tâches ménagères ?

La rémunération directe ou indirecte (prise en charge éventuelle du transport, fourniture des repas et du logement...), à la prise en charge éventuelle du voyage, à la possibilité d'étudier en parallèle, à la couverture

sociale etc.

- Vous pouvez aussi demander des détails sur le logement : chambre indépendante, salle de bains indépendante ? Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du consulat du pays choisi pour connaître la législation applicable.

Les papiers indispensables

Si vous partez en Europe, penser à faire faire votre carte européenne d'assurance maladie. Il vous faudra , en plus, souscrire une assurance accident ou une assurance responsabilité civile spéciales. Un site : www.ameli.fr

Vous pouvez vous renseigner aussi sur le site du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr)

CPAM - CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

<http://www.ameli.fr>

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

CHOISIR SA DESTINATION

LES ÉTATS-UNIS

Pour partir au pair,

- il faut un visa de séjour temporaire catégorie « séjour au pair » (visa J-1), ce qui n'est possible que dans le cadre d'un programme d'échange via un organisme agréé.

Ces organismes cherchent des candidats âgés de 18 à 26 ans, ayant le niveau bac.

- être disponible 12 mois

- avoir un niveau intermédiaire en anglais

- posséder le permis de conduire

- posséder des lettres de référence de familles chez lesquelles vous avez fait du baby-sitting

- Avoir un casier judiciaire vierge.

- S'engager à rester 12 mois aux Etats-Unis (possibilité de rester 6, 9 ou 12 mois supplémentaires). Il est parfois possible de faire un séjour au pair de 3 mois mais seulement en été. .

- Le billet d'avion aller-retour est pris en charge ainsi qu'une partie des frais de cours de langue (bourse d'études de 500 \$).

La jeune fille au pair travaillera 45 heures par semaine pour 200 \$ environ, avec une formation de 3 jours, à l'arrivée, à New York.

Liste des organismes :

<http://j1visa.state.gov/>

COMMISSION FRANCO-AMÉRICAINNE FULLBRIGHT - AU PAIR

<http://fulbright-france.org/fr/etudier-usa/autres-sejours/programme-pair>

EN EUROPE

Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Suède, Pays-Bas... sont les destinations qui accueillent le plus de jeunes au pair !

- Les durées de séjour varient généralement entre 9 et 12 mois (2 mois et demi l'été).
- Conditions : avoir entre 17 et 30 ans (25 ans pour l'Allemagne, 27 ans pour la Grande-Bretagne),
- avoir un niveau basique en langue.
- 25 à 35 heures maximum de garde d'enfants (et tâches liées aux enfants) par semaine.
- au minimum 75 £ d'argent de poche par semaine, logé(e) et nourri(e) par la famille d'accueil.
- justifier au moins de plusieurs expériences de garde d'enfants .

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

Les placements au pair en Australie et en Nouvelle-Zélande se font sur une période de 8 à 12 mois avec une possibilité de 6-7 mois.

Conditions :

- pouvoir justifier d'une bonne expérience en matière de garde d'enfants (hors sa famille),
- être âgée de 18 à 27 ans,
- niveau d'anglais correct,
- permis de conduire est indispensable, ne pas fumer.
- souscrire à une assurance médicale.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, il n'existe pas de visa « au pair ». Avec le Visa Vacances Travail, vous pouvez travailler au pair.

AMBASSADE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

<http://www.nzembassy.com/france>

AMBASSADE D'AUSTRALIE

<http://www.france.embassy.gov.au>

ESPACES VOYAGES DU CRIJ (BILLETS D'AVION ET D'AUTOCARS, CARTE ISIC, UCPA, FORFAITS DE SKI...)

17 rue de Metz 31000 TOULOUSE

05 61 21 50 50

05 62 30 10 91

du lundi au vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 18h

voyages@crij.org

<http://www.crij.org>

SITES INTERNET UTILES

RÉSEAU INTERNATIONAL AU PAIR ASSOCIATION

<http://www.iapa.org>

MAISON DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/>

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

UNION FRANÇAISE DES AGENCES AU PAIR

<http://www.ufaap.org>

COMMISSION FRANCO-AMÉRICAIN FULLBRIGHT

<http://www.fulbright-france.org>